



Les dossiers thématiques

> Meublés de tourisme

Sommaire

1. Définitions	5
2. Procédure de classement	5
3. Labels et démarches qualité	6
4. Aides financières	7
5. Les chiffres clés des meublés de tourisme de l'Allier	8
6. Contacts et informations complémentaires	10
7. Glossaire	11

1. Définitions

Un meublé de tourisme est une villa, appartement ou studio meublé, à l'usage exclusif du locataire, offert en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois et qui n'y élit pas domicile (*code du Tourisme-Art. D3241*).

Le meublé de tourisme est dit saisonnier : le loueur ne doit pas le louer pour une durée supérieure à 12 semaines consécutives.

2. Procédure de classement

La loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009 introduit **la déclaration obligatoire des meublés de tourisme en mairie**. Cette déclaration est à effectuer avant le début de l'activité.

Le classement est volontaire. Il comporte 5 catégories allant de 1 à 5 étoiles. La grille de classement contient 112 critères répartis en 3 grands chapitres : équipements, services au client, accessibilité et développement durable.

Il est valable 5 ans, période à l'issue de laquelle l'établissement doit renouveler la demande de classement.

Procédure :

1. L'exploitant doit réaliser un prédiagnostic en ligne sur le site d'Atout France.
2. Il commande ensuite une visite de contrôle auprès d'un organisme évaluateur accrédité par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) ou réputé accrédité.
3. Il doit adresser au préfet du département, où est situé son établissement, en deux exemplaires dont un, sous forme numérique, son dossier de demande de classement comportant le rapport de contrôle accompagné d'une grille de contrôle dûment remplie par l'organisme évaluateur.
4. Le préfet prononce par arrêté la décision de classement dans le mois qui suit la réception du dossier complet au vu de l'avis émis par l'organisme évaluateur accrédité.

Le 23 juillet 2012, l'ancien classement devient caduc. Toute référence aux étoiles acquises avant le 1er juillet 2010 devra être retirée.

Plus d'informations : https://www.classement.atout-france.fr/meuble_tourisme_accueil_public

Les organismes réputés accrédités, habilités à classer les meublés dans l'Allier :

- Thermauvergne pour les communes thermales : Bourbon-l'Archambault, Néris-les-Bains, Vichy.
- Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (UDOTSI), en dehors des communes thermales.
- Relais Gîtes de France de l'Allier.

Plus d'informations : cf. contacts page 10

3. Labels et démarches qualité

(Listes non exhaustives)

Les labels

Gîtes de France



Le label de qualité Gîtes de France garantit des normes de confort précises à travers une charte nationale qui se traduit de 1 à 5 épis. Tous les gîtes ruraux Gîtes de France sont classés en fonction de leur environnement, de leur degré de confort et de leurs services. Gîtes de France s'appuie sur la philosophie suivante :

- Favoriser les séjours touristiques dans les meilleures conditions d'accueil et de confort,
- Satisfaire aux exigences et aux besoins d'un tourisme d'authenticité, de convivialité, de nature, de calme, de découverte et d'espace,
- Contribuer à la valorisation et à la conservation du patrimoine et de l'environnement, principalement en milieu rural,
- Participer au développement local et contribuer à fixer les populations rurales par l'apport de ressources complémentaires.

Plus d'informations : www.gites-de-france-allier.com

Contact : Gîtes de France Allier : 04 70 46 81 56 - contact@gites-de-france-allier.com

Clévacances

La location Clévacances peut prendre plusieurs formes : maison indépendante, appartement ou studio, chalet, résidence de tourisme, habitat de loisirs. Le label est décerné de 1 à 5 clés en fonction de trois types de critères :



- l'aménagement intérieur
- l'environnement de la location
- l'accueil et l'assistance

Plus d'informations : www.clevacances.com

Contact Clévacances Allier : 04 70 46 81 58 - 03@clevacances.com

Bienvenue à la ferme

Réseau des chambres d'agriculture, « Bienvenue à la ferme » est un label proposant différents types d'hébergements dont le meublé de tourisme. En signant la charte Bienvenue à la Ferme, les agriculteurs prennent un engagement de qualité.



Plus d'informations : www.bienvenue-a-la-ferme.com

Contact : 04 70 48 42 42 - ser@allier.chambagri.fr - <http://www.allier.chambagri.fr/>

Accueil Paysan



La charte « Accueil Paysan » regroupe différents modes d'hébergement dont le meublé. L'accueil paysan apparaît comme partie intégrante de l'activité agricole. Le paysan pratiquant cet accueil est désireux de faire connaître son métier et son environnement (contact avec les animaux, connaissance des plantes, ...).

Plus d'informations : www.accueil-paysan.com

Contact : 04 71 74 97 81- auvergne@accueil-paysan.com

Tourisme & Handicap



Le label « Tourisme & Handicap » s'applique à l'ensemble des prestations touristiques et notamment aux hébergements. Il constitue un gage de qualité de la prestation touristique en direction de la clientèle en situation de handicap, en apportant une réponse adaptée à ses besoins. Il peut être accordé pour plusieurs handicaps : moteur, mental, auditif, visuel, pour une durée maximale de cinq ans.

Le titulaire du label signe une « charte d'engagement du labellisé », contrat d'obligations garantissant l'accueil et la préservation de l'accessibilité permanente du site. Le Comité Départemental de Tourisme de l'Allier anime le label Tourisme & Handicap aux côtés des associations de personnes en situation de handicap.

Plus d'informations : www.allier-tourisme.com/dolce-vita/pro/tourisme-et-handicap.php

Contact : Mathieu Lassablière – 04 70 46 89 04 – m.lassabliere@allier-tourisme.net

La Clef Verte

La Clef Verte est un label de gestion environnementale pour les hébergements touristiques et notamment les meublés mené par la Fondation pour l'Education à l'Environnement depuis 1998. Elle récompense les établissements pour leur dynamisme en matière d'environnement.



Les critères ont été établis au niveau international, puis adaptés aux spécificités nationales. Ils sont évolutifs et concernent la gestion environnementale générale, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la gestion de l'énergie, les achats, le cadre de vie et la sensibilisation.

Plus d'informations : www.laclefverte.org

L'Ecolabel européen



Instauré en 1992, le label écologique européen est un système d'homologation unique destiné à aider les consommateurs à discerner les produits et les services respectueux de l'environnement. Il s'applique à plus de 20 groupes de produits et concerne notamment les services d'hébergement touristique. Les critères pris en compte sont la consommation d'énergie, la consommation d'eau, la production de déchets, l'utilisation de ressources renouvelables et l'éducation environnementale.

Plus d'informations : www.ecolabels.fr

Démarches qualité et certifications

Qualité Tourisme

Qualité Tourisme est une marque créée par l'Etat pour les professionnels du tourisme qui s'engagent à améliorer la qualité de leurs prestations. Les critères d'adhésion concernent l'hygiène, la sécurité, le classement et la gestion de la relation client.



Plus d'informations : www.qualite-tourisme.gouv.fr/

Qualité Auvergne



L'Auvergne bénéficie de sa propre démarche de certification pour qualifier son offre touristique, la marque « Qualité Auvergne », basée sur une procédure de contrôle officielle et réglementaire : la certification de services.

Elle a été reconnue conforme à Qualité Tourisme. Propriété du Conseil régional d'Auvergne, son utilisation est réservée aux établissements certifiés, adhérents au Groupement « Qualité Auvergne ».

Pour garantir le respect de cette charte, chaque établissement fait l'objet d'un contrôle annuel, effectué par un organisme certificateur indépendant et accrédité par le Comité Français d'Accréditation.

Plus d'informations : www.qualiteauvergne.fr

4. Aides financières

Conseil Général de l'Allier

Aide à l'aménagement de gîtes, chambres d'hôtes, hébergements légers et fermes auberges

Objet : développer les hébergements touristiques en milieu rural en contribuant à la valorisation du patrimoine bâti.

Plus d'informations : www.allier.fr/450-guide-des-aides.htm

Fiche aide : <http://www.allier-tourisme.com/dolce-vita/pro/pdf/Dev/Gites-chambres-d%27hotes-fermes-auberges.pdf>

Contact : Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Tourisme : 04 70 34 40 03

Aide aux meublés de tourisme : appartements meublés en location saisonnière

Objet : améliorer qualitativement les appartements meublés en location saisonnière afin de diversifier et de structurer l'offre.

Fiche aide : <http://www.allier-tourisme.com/dolce-vita/pro/pdf/Dev/Appartements-meubles-location-saisonniere.pdf>

Contact : Direction de l'Aménagement du Territoire - Service Tourisme : 04 70 34 40 03

Conseil Régional d'Auvergne

Aides financières :

- Aide au Développement d'une filière agritourisme de qualité
- Gîtes ruraux / hébergements locatifs novateurs
- Gîtes d'étape et de séjour
- Création d'équipements complémentaires aux hébergements Nattitude

Plus d'informations : <http://www.auvergne.org/guides-des-aides.html>

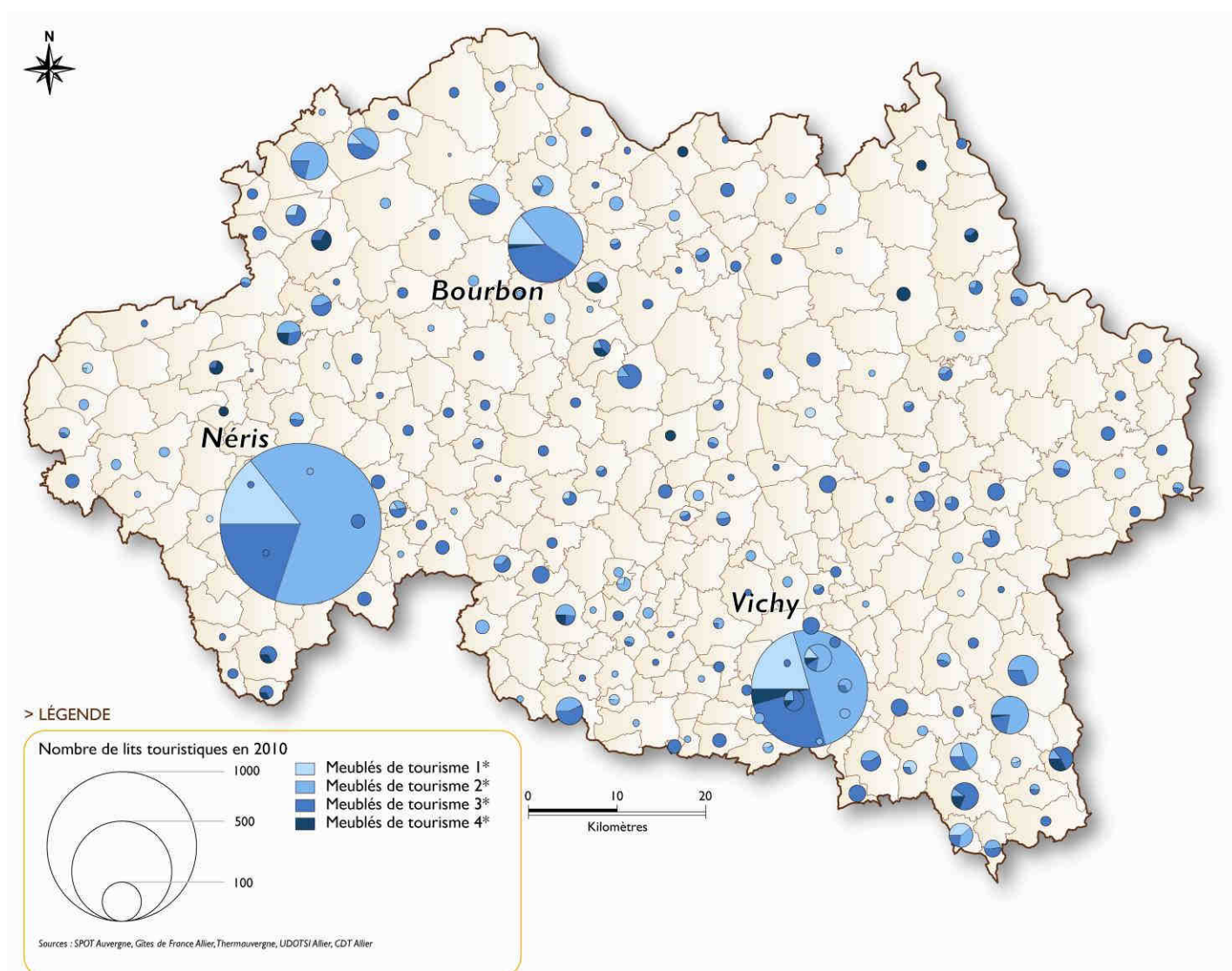
Contact : Direction de l'Economie et de l'Innovation Service Entreprises et Territoires : 04 73 31 81 41

5. Les chiffres clés des meublés de tourisme de l'Allier

Le parc

- 1 174 meublés de tourisme classés pour 4 151 lits en 2010. Les villes d'eaux concentrent 63 % des meublés et 56 % des lits.
- Par gamme, 65 % des lits sont classés en 1 et 2 étoiles, contre seulement 35 % en 3 et 4 étoiles.
- Les meublés thermaux ont un niveau de gamme très inférieur aux autres meublés classés (24 % de 3 et 4 étoiles pour les villes d'eaux contre 55 % pour les autres).

Répartition géographique de la capacité d'accueil en meublés de tourisme classés 2010



La fréquentation

- Une fréquentation de l'ensemble des meublés de tourisme de l'Allier estimée à 287 906 nuitées pour l'année 2009.
- La durée moyenne de séjour s'élève pour la saison 2009 à 11,5 jours, avec une moyenne de 17,9 jours passés dans les meublés des villes d'eaux (avril à septembre).

- Meublés commercialisés par la centrale de réservation du CDT : 95 176 nuitées sur l'année 2010 pour 27,6 % de taux d'occupation moyen (chiffres stables par rapport à 2009). Les clientèles étrangères représentent 8,5 % des nuitées.

Données économiques

- 11 millions d'euros dépensés par les clientèles hébergées en meublés de tourisme en 2009 (dépenses d'hébergement, de restauration, de loisirs...), soit près de 10 % des dépenses des clientèles touristiques en hébergements marchands.

Plus d'informations : <http://www.allier-tourisme.com/dolce-vita/pro/espace-pro.php> (rubrique Observatoire et statistiques)

6. Contacts et informations complémentaires

Chambre d'Agriculture de l'Allier – Relais Bienvenue à la Ferme

Service Espace Rural - 60 cours Jean Jaurès, BP 1727 - 03017 MOULINS Cedex
04 70 48 42 42 - ser@allier.chambagri.fr - <http://www.allier.chambagri.fr/>

Gîtes de France de l'Allier

Château de Bellevue, avenue Aristide Briand, BP 65 - 03402 YZEURE CEDEX
04 70 46 81 56 - contact@gites-de-france-allier.com - www.gites-de-france-allier.com

Clévacances Allier

Château de Bellevue, avenue Aristide Briand, BP 65 - 03402 YZEURE CEDEX
04 70 46 81 56 - 03@clevacances.com - www.clevacances.com

Accueil Paysan Auvergne

04 71 74 97 81 - auvergne@accueil-paysan.com - www.accueil-paysan.com

Comité Départemental du Tourisme de l'Allier

Château de Bellevue, BP65/F – 03 402 Yzeure Cedex - www.allier-tourisme.com – 04 70 46 81 50
Alexis GAMOND a.gamond@allier-tourisme.net Mathieu LASSABLIERE m.lassabliere@allier-tourisme.net

Conseil Général de l'Allier

Hôtel du Département, 1 avenue Victor Hugo - 03000 Moulins
04 70 34 40 03 - www.allier.fr

Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne

Parc Technologique Clermont-Ferrand La Pardieu – 7, allée Pierre de Fermat - CS 50502
63178 Aubière Cedex - 04 73 29 49 49 - <http://www.auvergne-tourisme.info/>

Conseil Régional Auvergne

Centre Villars 5, avenue de Villars - 63400 Chamalières
04 73 31 85 85 - www.auvergne.org

Préfecture de l'Allier

BP 1649 - 03016 Moulins
04 70 48 30 00 - www.allier.pref.gouv.fr

Ressources diverses (statistiques, études, réglementation, informations, ...) :

www.tourisme.gouv.fr/ : site de la Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services

7. Glossaire

Touriste : toute personne passant au moins une nuit hors de son domicile habituel.

Arrivées : nombre de personnes arrivées sur un lieu d'hébergement pendant la période observée.

Nuitées : produit du nombre d'arrivées par le nombre de nuits passées dans l'établissement pendant la période observée.

Exemple : une famille de 4 personnes qui passe 7 nuits dans un même hôtel compte pour 28 nuitées.

Durée de séjour : rapport entre le nombre d'arrivées et le nombre de nuitées pendant la période observée.

Taux d'occupation : rapport entre le nombre de chambres occupées et le nombre de chambres offertes pendant la période observée.